

Genre du véhicule Minibus	Marque de fabrication F O R D (D)	Type Ford 190 8 2 E 7 Moteur N X B	Transit	Fiche d'homologation N° CH 2301 58
-------------------------------------	---	--	---------	--

Constructeur	FORD - WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)			
Identification	sur la plaquette du constructeur = 82 E 7 devant le No du châssis = G3 E2..			
Plaquette constr.	à droite, latéralement, près de l'entrée			
N° du châssis	à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron			
Ident du moteur	"NXB" à l'avant, à droite en-haut sur le bloc, à côté de la pompe à eau			
Importateur princ.	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich			
Véhicule homologué	prototype	Signes fixes dans code du type		comme l'identification ci-haut

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	F O R D
Direction	mécanique	Type	NXB
Transmission	mécanique synchronisée	Construction	en V
Nombre de vitesses	4	Carburant	B
Frein de service	Entraînement AR	Refroidiss.	eau
Frein auxiliaire	hydr. 2-circ., AV-disques/AR-exp. int., assistance par dépression, a. ttes roues; soupapes retardatrice à l'AV et régulatrice s. palier, sel. charge à l'AR	Alésage	93,66
Frein d'arrêt	identique au frein de secours	Cylindrée	1995
Ralentisseur	-	Puissance en CV	70 DIN
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée	à l/min	4500
		Bruit	76 dB/A à l/min 4500
		Silencieux	2 pots: 255x255x110 / 200 x Ø 145 mm
		Mesure des gaz	ECE-15 (*)
		Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	3 + 1 arrière	avant	810
Ceintures sécurité	Ar4 (**)	arrière	770
Cale	-	total	1580
Antivol	-	Charge utile	295
		Poids total	1105
Nombre de places +)	12 av 3 centre ar 9	Garantie fabr.	3500
Dimensions	int. ext.	Dimens. pneus	195 R 14 C 195 R 14 C
Longueur	5187 Empattements 3000	Ply / bar	6 / 2,5 6 / 3,0
Largeur	2060	Charge	1380 3000
Hauteur	2200 Vole av 1638 ar 1540	pour V max	120 120
Porte à faux	lat. Voles av ar 727	Garantie poids remorquable avec frein	-
	ar 1450 Braquage g 12000 d 11500	Garantie poids remorquable sans frein	-
Distance volant - vers l'avant du véhicule		Garantie poids de l'ensemble	4465
		Poids remorquable testé	-
		Vitesse maximale selon le constructeur	114 km/h
		Vitesse maximale testée	- km/h

§) Equipement
 Feux de route CR ou SCR (E)
 Feux de croisement CR ou SCR (E)
 Feux de position A (E) dans phares
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) ar 2a (E)
 Catadiopres av 1 (E) ar 1 (E)
 Feux de gabarit av ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 2 séparés
 Essuie-glace 2 balais avec lave-glace
 Avertisseurs MOTORCRAFT TP4R 556 + TP4R 557
 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule Minibus
 Marque et type F O R D (D) 190 Transit
 Homologation
 N° CH 2301 58
 Carrosserie lincausine
 Places total 12 +) avant 3
 Poids à vide 1580 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 10,16
 Poids total 3500 Cylindrée 1995

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des ca : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
 **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
 +) Nombre de places : livrable sur demande, variante avec 15 places au total.
Répartition du poids :
- | | avant | arrière | total |
|---------------|-------|---------|-------|
| poids à vide | 805 | 795 | 1600 |
| charge utile | 235 | 815 | 1050 |
| poids total | 1040 | 1610 | 2650 |
| poids garanti | | | 3500 |
- §) Equipement : plaque indiquant le nombre de places et signalisation des sorties de secours (porte à droite au centre + porte arrière); tachygraphe exigé pour le transport professionnel de personnes.
Important:
 Contrôler l'espace entre les dossiers des sièges situés les uns derrière les autres (distance minimale 650 mm; cette valeur est atteinte en diminuant l'épaisseur des rembourrages par la pose de boutons).

Lieu et date de l'homologation

Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules